



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2025/3237

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la s.r.l. **GIACCONE CONSTRUCT** demeurant **rue des Charbonnages 16A à 4420 SAINT-NICOLAS (MONTEGNÉE)**.

Le terrain concerné est situé à **rue de la Banque 23 à 4100 SERAING** et cadastré **SERAING 1<sup>ère</sup> division, section A, n° 297 W 4**.

Le projet vise à "**construire un immeuble de trois appartements**" et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation aux normes PMR du Guide régional d'urbanisme et écarts au Guide communal d'urbanisme (G.C.U. au Collège Communal du 23 avril 2018), aux articles 54, 57, 58, 106 et 134.

**Article D.IV.40, al.2 du CoDT** : "*Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.*"

**Article D.IV.40, al.3 du CoDT** : "*Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.*"

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - ~~D.VIII.13~~ - du CoDT.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSÉ (04.330.86.32)**.

**L'enquête publique est ouverte le 20 octobre 2025 et clôturée le 3 novembre 2025.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, **3 novembre 2025**, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 3 avril 2025)  
(CDLD art. L1132-5)

Kathleen BRYSSÉ  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOLF  
TROISIÈME ÉCHEVINE